

RÈGLEMENT NO 295-05

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AYANT POUR OBJET DE PRÉVOIR LES CONDITIONS RÉGISSANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS EN VERTU DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE DESBIENS, DE MÊME QU'EN CONFORMITÉ DES OBJECTIFS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST ET DES DISPOSITIONS DE SON DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Desbiens est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QUE des règlements de zonage, sous le numéro 292-05, de lotissement, sous le numéro 293-05, de construction, sous le numéro 294-05, de permis et certificats, sous le numéro 295-05, de dérogation mineure, sous le numéro 296-05, sur les plans d'aménagement d'ensemble, sous le numéro 297-05, ont été adoptés par le Conseil;

ATTENDU QUE ce règlement comprend aussi les composantes énoncées à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il importe de prévoir en conséquence les modalités de l'émission des permis et certificats en regard des règlements sus-mentionnés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 février 2005.

À CES CAUSES :

il est proposé par le conseiller Clément Boily et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 295-05 intitulé « Règlement sur les permis et certificats ».

Que le texte intégral du volume intitulé « Municipalité de Desbiens, Règlements d'urbanisme, Règlement sur les permis et certificats 295-05 » fait partie intégrante comme s'il y était ici au long reproduit.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Johanne Vézina
Mairesse

Fernand Lapointe
Secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 7 février 2005
ADOPTÉ LE: 4 avril 2005
PUBLIÉ LE: 3 septembre 2005

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Fernand Lapointe, secrétaire-trésorier de la Ville de Desbiens, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public dans le journal Le Lac-St-Jean, édition du 3 septembre 2005, avis relatif au règlement numéro 295-05 et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie en date du 30 août 2005.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 août 2005.

Fernand Lapointe
Secrétaire-trésorier